Blessée et égosillée soit-elle ! A-t-elle tourné [autour de la Kaʿbah] le jour du sacrifice ? - On dit : oui ! - Il dit : Alors, pars !

ʿÂ’ishah (qu’Allah l’agrée) relate : « Alors que nous accomplissions le Pèlerinage avec le Prophète (sur lui la paix et le salut), nous déferlâmes le jour du sacrifice et c'est alors que Ṣafiyyah (qu’Allah l’agrée) fut indisposée. Quand le Prophète (sur lui la paix et le salut) voulut faire avec elle ce qu'un homme fait avec sa femme, je lui dis : "Ô, Messager d'Allah ! Elle est indisposée ! - Il dit : Va-t-elle donc nous retenir ici ? - On dit : Ô, Messager d'Allah ! Elle a déferlé le jour du sacrifice ! - Il dit alors : Sortez donc !" » Dans une version : « Le Prophète (sur lui la paix et le salut) dit : "Blessée et égosillée soit-elle ! A-t-elle tourné [autour de la Kaʿbah] le jour du sacrifice ? - On dit : oui ! - Il dit : Alors, pars !" »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

ʿÂ’ishah (qu’Allah l’agrée) relate qu'ils accomplirent le Pèlerinage avec le Prophète (sur lui la paix et le salut), lors du Pèlerinage d'adieu. Quand ils terminèrent leurs rites, ils déferlèrent et tournèrent autour de la Ka’bah, accompagnés de Ṣafiyyah (qu’Allah l’agrée), l'épouse du Prophète (sur lui la paix et le salut). La nuit du départ, Ṣafiyyah (qu’Allah l’agrée) eut ses règles et quand le Prophète (sur lui la paix et le salut) voulut faire avec elle ce que l'homme fait avec son épouse, ʿÂ’ishah (qu’Allah l’agrée) le prévint que Ṣafiyyah (qu’Allah l’agrée) était indisposée. Il pensa alors qu'elle était indisposée depuis un moment et qu'elle n'avait pas encore accompli : « Ṭawâf al-ifâḍa », les tours du déferlement. Ce Ṭawaf étant un pilier du Pèlerinage, sans lequel le Pèlerinage n'est pas valide, elle les aurait donc empêchés de sortir de la Mecque, jusqu'à ce qu'elle se purifie et puisse l'accomplir. C'est pourquoi il prononça ces paroles que l'on dit sans en vouloir le sens : « blessée et égosillée soit-elle ! » Il dit : « va-t-elle donc nous retenir, jusqu'à ce qu'elle se purifie et accomplisse le Ṭawaf du Pèlerinage ? » Mais quand ils l'informèrent qu'elle avait accompli ce Ṭawaf avant d'être indisposée, il dit : « qu'elle parte donc ! » En effet, il ne lui restait plus que le Ṭawaf d'adieu à accomplir, or, elle en était dispensée.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5208